



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, QC, J0N 1P0, le **15 avril 2025** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur François Robillard.

Sont présents:

Monsieur Patrick Denis, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 15 avril 2025

2. PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2025

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 15 avril 2025 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Financement des immobilisations en 2024

4.2 Dépôt et adoption – Rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024

4.3 Autorisation de signature - Avenant No 2 de l'entente relative au prêt de services de policiers affectés à l'escouade régionale mixte de la Rive-Nord

4.4 Autorisation de signature - Lettre d'entente relative à l'accommodement permanente d'une policière

4.5 Octroi de mandat – Analyse de la faisabilité de la réfection et de l'agrandissement du poste de police

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Dépôt des rapports de statistiques sur les accidents, les activités criminelles et sur les constats d'infraction

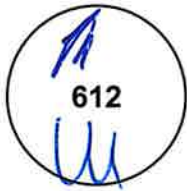
7. RÈGLEMENT

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 15 avril 2025



2025-04-026

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAL**

- 2.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2025 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2025-04-027

D'APPROUVER le procès-verbal du 18 mars 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 15 avril 2025 totalisent un montant de 298 710,44 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 282 971,84 \$ pour la période du 19 mars au 15 avril 2025;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 5 534,53 \$ pour la période du 19 mars au 15 avril 2025;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2025-04-028

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 15 avril 2025 au montant de 298 710,44 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 19 mars au 15 avril 2025 au montant de 282 971,84 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 19 mars au 15 avril 2025 au montant de 5 534,53 \$.



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÉSOLUTIONS

4.1 FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS EN 2024

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé en 2024 à l'achat des dépenses en immobilisations totalisant 704 545,77 \$;

CONSIDÉRANT QU'une portion de ces dépenses capitalisables devrait être assumée à même les surplus de l'exercice et le solde à même le Fonds de roulement dont dispose la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT le budget pour l'exercice financier 2024, lequel prévoyait le financement des immobilisations via le fonds de roulement pour une somme de 274 020\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2025-04-029

D'AUTORISER Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier, à emprunter une somme de 274 020 \$ au Fonds de roulement, aux fins d'effectuer une portion des dépenses en immobilisations ci-avant énumérées.

Cette somme sera remboursée à compter de 2025, selon les termes du tableau suivant :

Sept (7) ans	159 676,02 \$
Dix (10) ans	<u>114 343,98 \$</u>
Total	274 020,00 \$

QUE 430 525,77 \$ des dépenses capitalisables identifiées ci-avant soient financées à même les surplus de l'exercice 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 DÉPÔT ET ADOPTION – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine



2025-04-030

DE DÉPOSER ET D'ADOPTER le rapport financier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2024 et démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 742 465\$.

DE DÉPOSER ET D'ADOPTER le rapport des vérificateurs de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2024 et démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 742 465 \$, tels qu'audités par la firme Amyot Gélinas.

DE DÉSIGNER ET D'AUTORISER le président du conseil d'administration, monsieur François Robillard, et le directeur administratif, monsieur Yvon Lemelin, à signer pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tout document relatif au mandat de vérification pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT NO 2 DE L'ENTENTE RELATIVE AU PRÊT DE SERVICES DE POLICIERS AFFECTÉS À L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE DE LA RIVE-NORD

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec et la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes désirent apporter des modifications à l'entente intervenue entre les parties pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025 afin de prolonger celle-ci pour une période additionnelle d'un (1) an, soit jusqu'au 31 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** Benoît Proulx

2025-04-031

D'AUTORISER le directeur de police, monsieur Patrick Denis, à agir au nom de la Régie pour conclure et signer l'avenant no.2 à l'entente, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À L'ACCOMMODEMENT PERMANENTE D'UNE POLICIÈRE

CONSIDÉRANT la décision rendue par la CNESST dans un rapport faisant état des limitations de la policière 19841580318 à titre de sergente de la gendarmerie;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et de la Fraternité des policiers et policières de la régionale de Deux-Montagnes inc. de s'entendre afin d'accommoder la policière 19841580318 et d'utiliser son expérience et ses connaissances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoît Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2025-04-032

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour conclure et signer une telle lettre d'entente avec la Fraternité des policiers et policières de la régionale de Deux-Montagnes inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.5 **OCTROI DE MANDAT – ANALYSE DE LA FAISABILITÉ DE LA RÉFECTION ET DE L'AGRANDISSEMENT DU POSTE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes rencontre des difficultés liées à la capacité et à la fonctionnalité de son bâtiment, ne répondant plus adéquatement aux besoins croissants du service;

CONSIDÉRANT QU'une réfection et un agrandissement du bâtiment sont nécessaires pour optimiser les opérations et améliorer les conditions de travail du personnel;

CONSIDÉRANT QUE la Régie fait face à un déficit d'espaces de stationnement et doit anticiper la perte des espaces actuellement disponibles à la fin des travaux du REM;

CONSIDÉRANT QUE la Direction du génie et des services techniques de la Ville de Deux-Montagnes a procédé à une demande d'offre de services auprès de deux firmes d'architecture et que les propositions reçues sont les suivantes :

Perrault Architecture	27 175,00 \$ (avant taxes)
Jean Peters Architecte	29 000,00 \$ (avant taxes)

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Achille Kagambega, ingénieur à la Ville de Deux-Montagnes, et de monsieur Patrick Denis, directeur de police;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2025-04-033

D'OCTROYER le mandat pour l'analyse sur la réfection et l'agrandissement du bâtiment actuel de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à la firme Perrault Architecture pour la somme de 27 175,00 \$, avant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

- 6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les accidents, sur les activités criminelles et sur les constats d'infraction pour la période.

7. **RÈGLEMENT**

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**



616

2025-04-034

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QU'à 16h38, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Monsieur François Robillard
Président


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier